



Conseil Economique
et Social

Distr.
GENERALE

E/CN.4/1993/99
25 février 1993

FRANCAIS
Original : ANGLAIS/ARABE/
FRANCAIS

COMMISSION DES DROITS DE L'HOMME
Quarante-neuvième session
Points 12 et 24 de l'ordre du jour

QUESTION DE LA VIOLATION DES DROITS DE L'HOMME ET DES LIBERTES
FONDAMENTALES, OU QU'ELLE SE PRODUISE DANS LE MONDE,
EN PARTICULIER DANS LES PAYS ET TERRITOIRES
COLONIAUX ET DEPENDANTS

DROITS DE L'ENFANT

Note verbale, datée du 19 février 1993, adressée au Centre pour
les droits de l'homme par la Mission permanente de l'Iraq
auprès de l'Office des Nations Unies à Genève

La Mission permanente de la République d'Iraq auprès de l'Office des Nations Unies à Genève présente ses compliments au Centre pour les droits de l'homme et a l'honneur de lui faire tenir ci-joint un mémorandum concernant les violations graves des droits de l'homme infligées à toute la population iraquienne en raison de la poursuite du blocus économique contre l'Iraq, qui constitue une violation flagrante des droits de l'homme traduisant un mépris total et délibéré du principe de la corrélation entre les droits civils et politiques de l'homme et ses droits économiques, sociaux et culturels.

La Mission serait reconnaissante au Centre de bien vouloir considérer la présente note comme un document officiel de la Commission des droits de l'homme présenté au titre des points 12 et 24 de l'ordre du jour de sa quarante-neuvième session.

La Mission joint en annexe le texte du document susmentionné en anglais, arabe et français, et espère qu'il sera reproduit rapidement dans les trois langues afin d'être distribué pendant l'examen des points 12 et 24 de l'ordre du jour.

Annexe

Document destiné à la quarante-neuvième session de la Commission des droits de l'homme sous les points 12 et 24 de l'ordre du jour

Partant du principe de corrélation entre les droits de l'homme civils et politiques d'une part, et économiques, sociaux et culturels d'autre part, confirmé par les résolutions des Nations Unies dont la dernière en date est celle de l'Assemblée générale 47/137, l'Iraq est désireux d'attirer l'attention de la Commission des droits de l'homme sur les violations graves des droits de l'homme iraqiens résultant de la poursuite du blocus économique imposé contre lui

Un simple regard (ou comparaison) des chiffres mentionnés dans ce document montre sans aucun doute les violations systématiques des droits de l'homme iraqiens à la vie du fait d'un manque grave de médicaments et de nourriture, ce qui constitue une participation à un véritable crime de génocide.

Nous espérons que ce document sera une base de départ pour la Commission des droits de l'homme afin qu'elle puisse mettre fin à ces violations qui se pratiquent bizarrement au nom de la communauté internationale et du droit international.

1. Les effets du blocus économique sur les soins médicaux et le manque de médicaments

A. Les soins médicaux ont été sérieusement affectés par le blocus économique du fait d'un manque de médicaments, de produits et de matériaux médicaux tels que les plaques de radiologie et les appareils de laboratoire (il est à noter que 90 % du matériel existant est en panne à cause de la pénurie des pièces de rechange). Ce qui a abouti à une baisse du niveau des soins médicaux avec toutes les conséquences sur les malades dont le taux de mortalité a nettement augmenté; le nombre des décès causés par cette situation a atteint 98 669 personnes malades jusqu'à la fin de 1991; le nombre de lits occupés a baissé de 50 % par rapport à ce qu'il était avant le 2 août 1990.

Malgré une résolution du Conseil de sécurité et du Comité des sanctions permettant à l'Iraq l'utilisation de son argent gelé dans les banques internationales pour financer l'achat de médicaments et de produits alimentaires, la plupart des pays chez qui se trouve cet argent n'ont pas permis aux banques concernées d'utiliser les lettres de crédit de la Banque centrale iraquienne couvrant la somme de 265 millions de dollars (l'Iraq importait avant la guerre du Golfe l'équivalent de 600 millions de dollars par an), ce qui a réduit considérablement les crédits alloués à l'achat de médicaments; par conséquent un grand nombre de personnes sont mortes, victimes du blocus économique.

B. Le blocus économique a causé l'arrêt de toutes les livraisons de médicaments et de produits médicaux de première nécessité fournis par les grandes compagnies internationales productrices avec qui le Ministère iraquien de la santé avait établi des contrats avant le 2 août 1990.

Une partie de ces achats a été payée par avance à ces compagnies avant les événements du 2 août 1990, mais les compagnies concernées ne les ont pas livrés, ce qui a provoqué un manque remarquable dans ce domaine.

C. L'agression des Coalisés, le bombardement et les événements qui l'ont suivi ont causé des grands dégâts dans les bâtiments et dans les propriétés des établissements sanitaires. Le nombre des établissements qui ont été touchés est de 429 hôpitaux et centres médicaux. En ce qui concerne les dégâts, ils accusent la somme de 250 millions de dinars irakiens, l'équivalent de 750 millions de dollars. Cette somme comprend les dégâts dans les bâtiments ainsi que dans les équipements médicaux et dans les biens des services.

L'agression a détruit aussi l'infrastructure concernant la protection et l'amélioration de l'environnement tels que les projets de canalisations et les filtrations des réseaux d'évacuation de l'eau lourde, causant ainsi la propagation des maladies telles que le choléra, la typhoïde, le paludisme, etc.

La somme approximative pour traiter ces maladies est estimée à 120 millions de dollars.

2. Le nombre des enfants par rapport à la société irakienne et les séquelles du blocus sur leur avenir

Pour avoir une idée objective des séquelles du blocus économique à l'égard de la société irakienne, il faut connaître la proportion des enfants dans cette société, car les enfants sont les premières victimes de ce blocus imposé à l'ensemble de la société irakienne d'une part, et parce que le nombre de morts à cause de la malnutrition est le plus élevé dans leurs rangs d'autre part.

Estimation du nombre des enfants en Iraq
selon les catégories d'âge (1987-1995)

Groupe d'âges	1987		1992		1995	
	Nombre d'enfants	%	Nombre d'enfants	%	Nombre d'enfants	%
0 - 1	566 447	3.5	736 000	3.9	775 000	3.9
1 - 4	2 198 386	13.5	2 208 000	12.0	2 325 000	11.9
5 - 9	2 468 250	15.1	2 688 000	14.6	2 777 000	13.9
10 - 14	2 148 409	13.2	2 462 000	13.4	2 616 000	13.1
TOTAL	7 381 492	45.3	8 094 000	43.9	8 493 000	42.5
Total population irakienne	16 335 199		18 422 000		19 997 000	

Le nombre de la population iraquienne est de 16 335 199.

Le taux des enfants en 1987 est de 45,3 %;

" " en 1992 est de 43,9 %;

" " en 1995 est de 42,5 %.

On remarque, selon le tableau ci-dessus, que les enfants constituent une proportion élevée dans la société iraquienne par rapport à d'autres pays, presque la moitié de l'ensemble de la société. Si on ajoute aux catégories des enfants qui constituent 43,9 % de l'ensemble de la population en 1992 d'autres catégories aussi vulnérables comme celle des vieillards de plus de 60 ans, qui est de l'ordre de 5,5 %, ou bien celle des femmes qui ont dépassé l'âge de 15 ans, qui est de l'ordre de 28 %, on arrive à la somme de 77 % de la société iraquienne qui subissent plus que d'autres le fardeau du blocus.

De ces chiffres, on peut constater l'ampleur des graves séquelles qui touchent l'avenir d'un nombre aussi grand de la population iraquienne. Il y a là une volonté délibérée, de la part des pays qui persistent à continuer le blocus, de commettre un crime de génocide contre le peuple d'Iraq, crime défini dans la Convention pour la prévention et la répression du crime de génocide de 1948.

Les effets du blocus sur l'état alimentaire des enfants de moins de 5 ans en Iraq

Etat	1990		1991		1992			
	Nombre de cas	Moyenne mensuelle	Nombre de cas	Moyenne mensuelle	Augmentation par rapport à 1990 (multiple)	Nombre de cas entre décembre et juin	Moyenne mensuelle entre décembre et juin	Augmentation depuis 1990 (multiple)
Manque alimentaire	485	41	12 796	1 066	26	6 730	1 122	27.3
Atrophie (maigreur) malnutrition	5 139	433	96 186	8 015	18.5	53 363	8 894	20.5
Autres états à cause malnutrition Carence en vitamines, albumine, et carence en calories	96 809	8 067	947 974	78 998	9.8	539 955	89 992	11.15
Total de cas	102 487	8 541	1 056 956	88 079	10.3	600 048	100 008	11.7

3. Les effets du blocus économique sur les prix et le niveau de vie

L'Iraq est un pays producteur de pétrole, par conséquent la plupart de ses besoins sont assurés par les importations qui équilibrent les bases de son économie. Or le blocus a visé directement l'exportation iraquienne pour empêcher l'Iraq d'avoir une source de financement en devises lui permettant d'importer ce dont il a besoin.

En outre, le gel de ses crédits se trouvant dans les banques internationales et le refus d'accorder des facilités de crédit ou bien d'accepter les lettres de crédit pour les sociétés iraquiennes privées et publiques ont empêché l'Iraq d'exploiter les permissions données par le Conseil de sécurité relatives à l'importation des produits alimentaires et médicaux.

La production dans l'ensemble des secteurs a baissé en moyenne de 54 % en 1991 par rapport à 1990. Cette baisse n'est pas due à l'arrêt de l'exportation du pétrole, des phosphates et du soufre, mais elle est due aussi aux grandes pénuries des matières premières et des produits semi-finis que l'Iraq avait l'habitude d'importer de l'extérieur. Pour ces raisons, les possibilités de construction sont sensiblement réduites. On prévoit la poursuite de la dégradation des activités économiques au cours de l'année 1992.

Avec le blocus la demande s'accumule, ce qui affecte l'innovation, l'entretien et les pièces de rechange pour toutes les machines et pour les moyens de transport.

La production locale en aliments et en médicaments ne répond qu'à une infime partie de la demande. Tous les efforts déployés pour augmenter la production se heurte aux obstacles du blocus. L'agriculture a besoin de semences, d'engrais et des pièces de rechange que la production locale ne peut satisfaire et qui sont importées de l'extérieur.

Selon ce qui précède, on prévoit une dégradation plus grande de la situation alimentaire, surtout au niveau des céréales.

En ce qui concerne la production animale, elle a aussi accusé une forte baisse à cause du manque de fourrage et du matériel nécessaire pour les vétérinaires. La production de la viande blanche a baissé de 2,1 millions de tonnes en 1990 à 0,33 million de tonnes en 1991, tandis que la production des oeufs a baissé de 1 631 à 399 millions d'oeufs pour la même période.

La baisse des activités économiques a conduit inévitablement au chômage, en particulier chez les nouveaux diplômés et chez les femmes.

La baisse de production d'une part, et le manque d'importations d'autre part, ont conduit à une hausse permanente des prix, accompagnée de spéculation, ce qui alimente l'inflation.

Il est à souligner aussi que le manque de devises a empêché les autorités compétentes d'intervenir sur les cours de change, ce qui a permis une augmentation vertigineuse des prix des devises étrangères par rapport au dinar iraquien, ajoutant ainsi un facteur d'inflation.

Les produits de première nécessité sont devenus hors de portée de la plupart des familles iraquiennes, particulièrement celles qui ont des revenus limités et qui sont salariées.

A titre d'exemple, le salaire d'un nouveau diplômé est de l'ordre de 165 dinars, alors que voici le niveau des prix des produits de base :

Comparaison du prix de certains produits
avant et pendant le blocus

<u>Nom du produit</u>		<u>juin 1990</u>	<u>décembre 1992</u>	<u>Dinars irakiens</u>
				<u>Taux d'augmentation</u>
Viande de mouton	1 kg	7.0	75	1 000 %
Viande de poulet	1 kg	2.4	60	2 500 %
30 oeufs		2.5	50	1 016 %
Lait en poudre	1 kg	4.5	250	5 000 %
Concentré de tomate	1 kg	4.3	15.8	367 %
Thé	1 kg	2	80	4 000 %
Sucre	1 kg	0.4	12	3 000 %
Farine	1 kg	0.1	8	8 000 %
Cuisinière à gaz		204	4 800	2 300 %
Batterie de voiture		22.5	1 000	4 500 %
Pneu de voiture		21.9	2 000	9 000 %
Tissu en coton		3.2	30.4	637 %
Climatiseur		145	5 000	3 500 %

Les prix dans le tableau ci-dessus sont indicatifs, pourtant ils ne cessent d'augmenter jour après jour. Il y a même des produits dont les prix augmentent à une fréquence plus élevée que d'autres. Par exemple, le pneu d'un tracteur agricole qui coûtait au mois de juin 1990 150 dinars, coûte actuellement plus de 5 000 dinars. Cette fréquence d'augmentation des prix est encore plus forte pour les semences de type amélioré.

L'inflation affecte le coût de production; pour cette raison, l'Etat est obligé d'augmenter les prix d'achat de la récolte (sorte de subvention) afin de maintenir la simulation à la production.

Le système de distribution moyennant une carte alimentaire établie par le gouvernement a pu assurer le minimum nécessaire des produits alimentaires à des prix raisonnables proches de ceux qui existaient avant l'instauration du blocus. Même certains prix sont restés stables, tel que les prix de l'électricité, des eaux potables, des médicaments et des produits pétroliers. Sans ces mesures, la société iraquienne tout entière pourrait être exposée au danger de l'effondrement.

Malgré ces mesures, le niveau général des prix de la consommation a atteint au mois de juillet 1992 508 % par rapport à la même période en 1990, ce qui montre les effets négatifs de l'embargo sur les prix malgré les efforts de l'Etat visant à les stabiliser.

Par ailleurs, les primes des travailleurs (salaires, compensation, etc.) qui sont payées par l'état des paiements globaux de l'économie nationale ont augmenté de l'ordre de 32,6 % en 1991 par rapport à ce qu'ils étaient en 1990, alors que le niveau des prix à la consommation a augmenté pour la même année de 255 %. Cela signifie que le pouvoir d'achat réel de l'ensemble des primes des travailleurs a baissé dans la même période de l'ordre de 65 %. Cela montre la souffrance des gens en 1992 où le blocus a aggravé nettement la situation.

4. Les nuisances du blocus sur les entreprises

Le blocus imposé à l'Iraq depuis août 1990 a frappé de plein fouet l'ensemble de l'économie iraquienne et en particulier les entreprises. Celles-ci ont cessé de fonctionner soit totalement, soit partiellement. Le fonctionnement des entreprises est devenu très cher, sans parler de l'impossibilité d'importer ou d'exporter, et sans parler des taux d'intérêt exorbitants frappant le peu des crédits et des investissements. Tout cela a causé du retard dans l'exécution des plans de développement. L'ensemble des dégâts dans ce domaine est estimé, du 1er mars 1991 au 1er avril 1992, à la somme de 2 460 076 392 dinars irakiens. Voir les cinq tableaux suivants.

Nuisances causées par le blocus dans les entreprises du 1er mars 1991 au 1er avril 1992

Tableau 1

L'arrêt total des entreprises (Dinar iraquien)

Source de la nuisance	1er mars 1991- 1er janv. 1992	1er janv. 1992- 1er avril 1992	
1. Salaires et honoraires et main-d'oeuvre payée	200 996 413	32 920 269	233 916 682
2. Intérêts payés	3 635 812	1 932 436	5 568 248
3. Location	1 300 229	742 086	2 042 315
4. Amortissement	124 011 841	16 244 062	140 255 903
5. Entretien	28 662 827	8 530 939	37 193 766
6. Autres dépenses	58 338 162	11 035 396	69 373 558
7. Bénéfice	307 231 860	44 088 779	351 320 639
Total	724 177 144	115 493 967	839 671 111

Nuisances causées par le blocus dans les entreprises
du 1er mars 1991 au 1er avril 1992

Tableau 2

L'arrêt partiel des entreprises
(Dinar iraquien)

Source de la nuisance	1er mars 1991- 1er janv. 1992	1er janv. 1992- 1er avril 1992	1er mars 1991- 1er avril 1992
Différence des revenus	1 776 970 552	643 891 363	2 420 861 925

Nuisances du blocus économique, 1er mars 1991 - 1er avril 1992

Tableau 3

Le fonctionnement coûte plus cher
(Dinar iraquien)

Source de la nuisance	1er mars 1991- 1er janv. 1992	1er janv. 1992- 1er avril 1992	1er mars 1991- 1er avril 1992
1. Augmentation des prix des moyens de production	129 197 871	200 305 268	329 503 139
2. Augmentation des salaires	51 172 811	17 799 187	68 971 998
3. Autres dépenses	59 010 556	8 455 539	67 466 095
Total	239 381 238	226 559 994	456 941 232

Nuisances du blocus économique, 1er mars 1991 - 1er avril 1992Tableau 4Le pétrole brut et l'importation des produits pétroliers
(Dinar iraquien)

Source de la nuisance	1er mars 1991- 1er janv. 1992	1er janv. 1992- 1er avril 1992	1er mars 1992- 1er avril 1992
1. Arrêt de l'exportation du pétrole	6 034 775 962	1 783 885 308	7 818 661 270
2. Coût de l'importation des produits pétroliers	3 456 183	-	3 456 183
Total	6 038 232 145	1 783 885 308	7 822 117 453

Nuisances du blocus économiqueTableau 5Les intérêts des crédits et des investissements extérieurs
(Dinar iraquien)

Source de la nuisance	1er janv. 1991- 1er mars 1992	1er janv. 1992- 1er avril 1992	1er mars 1991- 1er avril 1992
1. Les intérêts des crédits	91 837 330	24 952 728	116 790 058
2. Les intérêts des paiements en retard	37 570 689	21 686 430	59 257 119
3. Les intérêts stoppés à cause de l'arrêt de l'exportation de pétrole	3 190 878	1 146 699	4 337 577
4. Les intérêts et les intérêts de retard des échanges	18 281 045	1 142 822	9 423 867
5. Intérêts sur investis- sements étrangers	44 346 136	15 698 114	60 044 250
Total	195 226 078	64 626 193	259 852 871